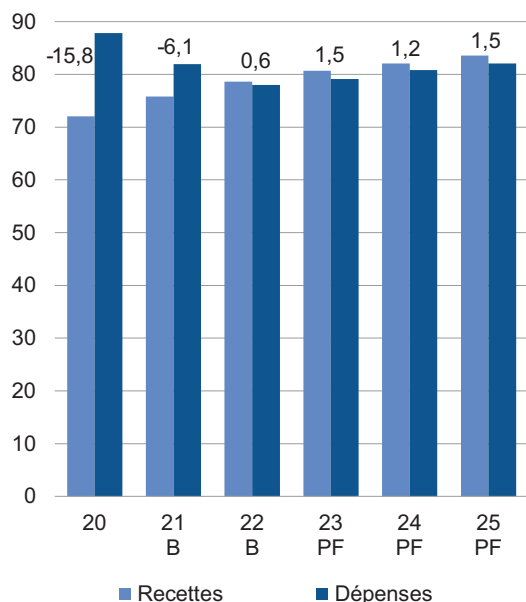




## Budget 2022

### Compte de financement, financement des dépenses

En milliards de francs



Après s'être effondré en 2020 (- 2,6 %), le **produit intérieur** brut (PIB) a amorcé une nette reprise au printemps 2021. À condition que l'assouplissement des mesures de restriction contre la pandémie de COVID-19 puisse être maintenu, l'économie suisse devrait afficher une croissance supérieure à la moyenne en 2021 et en 2022 (respectivement 3,6 % et 3,3 %).

Le budget 2022 table sur un retour progressif à une situation budgétaire normale après la crise causée par la pandémie. Si les exercices 2020 et 2021 enregistrent un déficit élevé du compte de financement, on s'attend à ce que l'exercice 2022 renoue avec la croissance et se solde par un excédent de financement de 619 millions. Prévoyant des **recettes** de 78,6 milliards, le budget 2022 est plus optimiste que le budget 2021 (75,8 milliards) et l'estimation faite pour 2021 (76,1 milliards). Pour ce qui est des **dépenses**, un montant de 78 milliards est budgété. Il est inférieur de 4,8 % aux prévisions budgétaires de 2021. Sa baisse tient à ce que les dépenses nécessaires à la lutte contre la pandémie de COVID-19 devraient être bien moindres que lors de l'exercice précédent. Dans le budget 2022, ces dépenses sont estimées à 1,2 milliard (voir la [vue d'ensemble](#)).

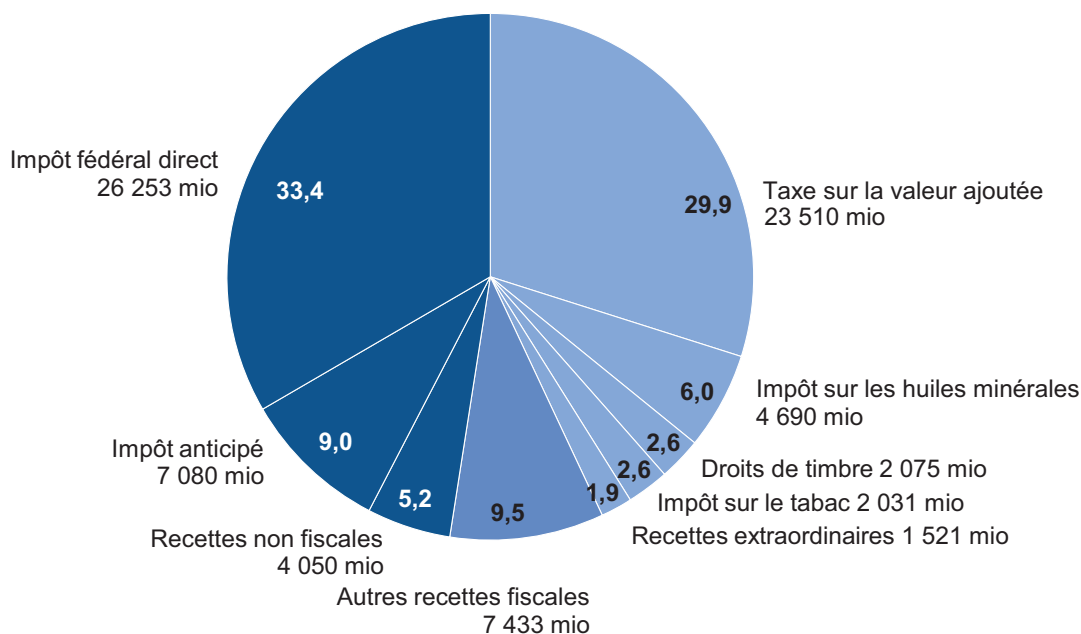
Les exigences du **frein à l'endettement** sont remplies. Bien que l'économie suisse se relève progressivement de la crise du coronavirus, ses capacités de production devraient rester encore légèrement inférieures à leur niveau potentiel en 2022. C'est pourquoi le frein à l'endettement autorise, pour le budget ordinaire, un déficit de 617 millions au compte de financement. Après déduction de l'excédent budgété (23 millions), il subsiste un excédent structurel de 640 millions destiné à réduire le découvert du compte d'amortissement.

L'excédent de financement prévu au budget 2022 permettra de réduire de 0,6 milliard la **dette brute** qui, selon les estimations, se creusera de nouveau en 2021 en raison des mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19. À la fin de 2021, la dette brute devrait atteindre 110,5 milliards (+ 6,9 milliards). Le besoin de financement est avant tout couvert par l'émission d'emprunts et de créances comptables à court terme.



## Recettes 2022

Parts en %



### **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA): 23 510 millions**

La TVA fournit 29,9 % des recettes totales. Elle constitue donc, avec l'impôt fédéral direct, la principale source de recettes de la Confédération. Elle est perçue sur la consommation intérieure, notamment sur les biens et services achetés en Suisse, mais aussi sur les importations. Les exportations en sont en revanche exemptées.

### **Impôt fédéral direct: 26 253 millions**

L'impôt fédéral direct fournit 33,4 % des recettes totales. Il constitue donc, avec la TVA, la principale source de recettes de la Confédération. Il est perçu sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur le bénéfice ont à peu près le même poids (48 % et 52 % des recettes issues de l'impôt fédéral direct). Les recettes attendues en 2022 proviennent, pour l'essentiel, des revenus et des bénéfices de l'année 2021.

### **Impôt anticipé: 7080 millions**

L'impôt anticipé fournit 9,0 % des recettes totales. Conçu pour servir de garantie pour les impôts directs, il a pour fonction d'assurer l'imposition des revenus de capitaux mobiliers (en particulier des dividendes et des revenus d'intérêts). Les recettes qu'il génère résultent de la différence entre les rentrées et les remboursements (y c. la provision constituée en vue des remboursements futurs).

### **Impôt sur les huiles minérales: 4690 millions**

Impôt à la consommation perçu notamment sur le pétrole et le carburant, l'impôt sur les huiles minérales fournit 6,0 % des recettes totales. Près des trois quarts des recettes qu'il génère sont affectés à la circulation routière et au trafic aérien (60 % des recettes issues de l'impôt de base et l'intégralité des recettes tirées du supplément).



**Droits de timbre: 2075 millions**

Le produit des droits de timbre représente 2,6 % des recettes totales. Le droit de timbre de négociation, qui est à l'origine de plus de 60 % des recettes tirées des droits de timbre, est perçu sur les achats et les ventes de titres suisses et étrangers. Son produit est essentiellement tributaire du volume des titres imposés de négociants suisses. Étant donné qu'il dépend des besoins en fonds propres des entreprises, le produit du droit de timbre d'émission provenant de la création de capital est soumis à d'importantes fluctuations. Le 18 juin 2021, le Conseil national et le Conseil des États ont voté l'abrogation du droit de timbre d'émission. Un référendum étant annoncé contre le projet, l'abrogation de ce droit devrait prendre effet le 1<sup>er</sup> mai 2022. Troisième volet des droits de timbre, le droit sur les quittances de primes est perçu sur certaines primes d'assurance.

**Impôt sur le tabac: 2031 millions**

L'impôt sur le tabac génère 2,6 % des recettes totales. Il est perçu à la fois sur les tabacs manufacturés et les produits de substitution fabriqués en Suisse et sur ceux qui sont importés. Ses revenus participent au financement de la contribution de la Confédération à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS).

**Autres recettes fiscales: 7433 millions**

Les autres recettes fiscales proviennent essentiellement de redevances routières telles que la redevance sur le trafic des poids lourds et de taxes d'incitation telles que la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Elles représentent 9,5 % des recettes totales.

**Recettes non fiscales: 4050 millions**

Les recettes non fiscales constituent 5,2 % des recettes totales. Elles proviennent non seulement de compensations telles que les taxes d'élimination anticipées ou la taxe d'exemption de l'obligation de servir, mais également d'autres sources comme les patentes et les concessions ainsi que les recettes financières.

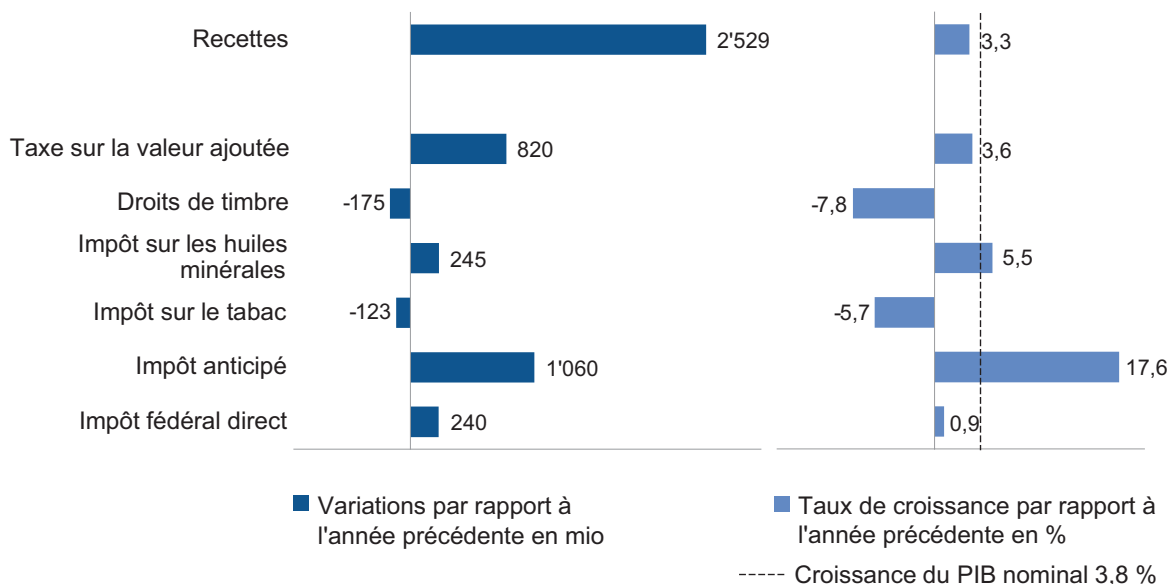
**Recettes extraordinaires: 1521 millions**

Les recettes extraordinaires représentent 1,9 % des recettes totales. Depuis 2021, elles comprennent le montant supplémentaire (1,3 milliard) que la Banque nationale suisse (BNS) verse au titre de la distribution de ses bénéfices. Elles servent à compenser une partie de la dette liée à la pandémie de COVID-19, cette dette étant portée au compte d'amortissement prévu par le frein à l'endettement.



## Évolution de certaines recettes en 2022

En millions de francs et en %



### Recettes

Prévoyant des recettes totales de 78,6 milliards, le budget 2022 est plus optimiste que le budget 2021 (75,8 milliards) et l'estimation faite pour 2021 (76,1 milliards). La nette hausse des recettes par rapport à l'estimation de 2021 repose en particulier sur la progression du produit de l'impôt anticipé et de la TVA.

Sur la base de l'estimation établie pour 2021, les recettes escomptées en 2022 croissent de 3,3 %, soit un peu moins que le PIB nominal (+ 3,8 %). Cet écart tient avant tout à des réformes fiscales. Les prévisions budgétaires de 2022 se fondent en effet sur l'hypothèse selon laquelle une partie des droits de timbre (droit de timbre d'émission) sera abrogée le 1er mai 2022. Sans cette rupture structurelle, les recettes augmenteraient de 3,7 %.

### Taxe sur la valeur ajoutée

Les recettes budgétées pour 2022 au titre de la TVA se montent à 23,5 milliards, dépassant ainsi de 3,6 % le montant estimé pour 2021. Leur évolution est étroitement liée à la croissance économique (progression de 3,8 % du PIB nominal). La réforme AVS 21 a pour but de stabiliser l'AVS. À cet effet, elle prévoit également un relèvement de la TVA. Conformément à la décision du Conseil des États, la TVA devrait être augmentée de 0,3 point de pourcentage en 2023 afin que l'objectif de la réforme soit atteint.

### Droits de timbre

Le budget 2022 prévoit des recettes de 2 milliards au titre des droits de timbre. Les pertes (- 180 millions) liées à l'abrogation du droit de timbre d'émission, qui devrait prendre effet le 1er mai 2022, seront compensées en partie par une augmentation des recettes provenant du droit de timbre de négociation (+ 55 millions) et du droit de timbre sur les quittances de primes (+ 10 millions).



### ***Impôt sur les huiles minérales***

Depuis le 1er janvier 2021, les diminutions de recettes dues aux allègements fiscaux visant à promouvoir les biocarburants et les carburants renouvelables sont compensées par une augmentation de l'imposition de l'essence et de l'huile diesel (+ 3,7 centimes par litre jusqu'au 31.12.2028). Une croissance des recettes (+ 5,5 % par rapport à l'estimation faite pour 2021) est attendue au budget 2022, compte tenu de la reprise économique. Elle est toutefois atténuée par la baisse tendancielle de la consommation de carburant, laquelle tient aux prescriptions relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> applicables aux nouvelles voitures de tourisme. Les allègements fiscaux destinés à promouvoir les biocarburants expirent à la fin de 2023, ce qui se traduit par une progression correspondante des recettes à partir de 2024.

### ***Impôt sur le tabac***

En 2021, les recettes dépassent le montant inscrit au budget, la majorité des achats de cigarettes ayant été effectués en Suisse en raison des restrictions de déplacement en cours au premier semestre. Les recettes escomptées pour 2022 sont inférieures au montant estimé pour 2021 (- 120 millions), car davantage d'achats devraient être réalisés à l'étranger. Un recul des ventes de 2 % par an est attendu pour les années du plan financier, ce qui correspond à la moyenne pluriannuelle.

### ***Impôt anticipé***

Les incertitudes économiques causées par la pandémie de COVID-19 ont fait nettement reculer les recettes en 2020. Il est probable que les entreprises distribuent, en 2021 également, des dividendes moins élevés qu'auparavant. On s'attend à des rentrées de l'ordre de 30 milliards. Si une part de 20 % de ce montant ne fait pas l'objet d'une demande de remboursement (conformément aux estimations réalisées en vue de la constitution de provisions), les recettes devraient atteindre 6 milliards en 2021. Les prévisions budgétaires concernant le produit de l'impôt anticipé se basent, depuis 2012, sur un procédé statistique qui permet de calculer la croissance tendancielle. Eu égard au résultat du compte de 2020 et à l'estimation établie pour 2021, les recettes budgétées pour 2022 s'élèvent à 7,1 milliards. De 2023 à 2025, les recettes devraient évoluer au même rythme que l'économie. La réforme visant à renforcer le marché des capitaux de tiers les fera baisser de 170 millions à partir de 2024.

### ***Impôt fédéral direct***

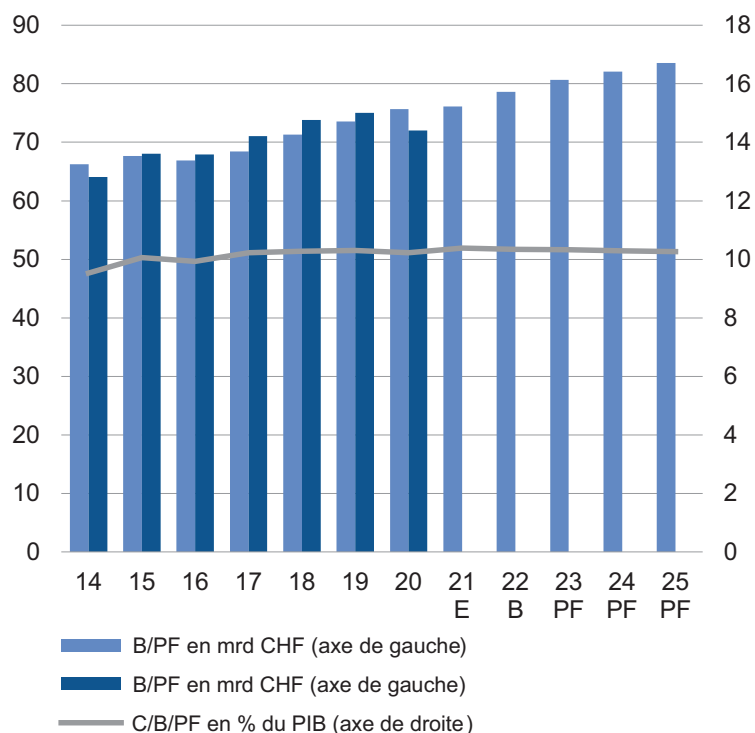
Le budget 2022 prévoit que les recettes de l'impôt fédéral direct atteindront 26,3 milliards (+ 0,9 % par rapport à l'estimation faite pour 2021). Celles-ci se composent des recettes provenant, d'une part, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (12,5 milliards) et, d'autre part, de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales (13,7 milliards). Les premières ont dépassé les attentes en 2020. La même année, la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS est entrée en vigueur. Les distributions de dividendes étant soumises, depuis lors, à un taux d'imposition plus élevé qu'auparavant, les recettes fiscales augmentent, notamment en 2021 (+ 3,1 %). Les estimations sont nettement moins optimistes pour 2022 à cause de la crise du coronavirus, si bien que les recettes ne devraient plus croître que de 1,0 %. Les transferts qui sont effectués de l'État vers les ménages (par ex. indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail) ont toutefois stabilisé le revenu de ces derniers.

Pour ce qui est de l'impôt sur le bénéfice net, on s'attend à une augmentation des recettes de 12,4 % en 2021 et de 0,9 % en 2022. Provenant essentiellement de l'exercice fiscal 2020, les recettes enregistrées au cours des premiers mois de 2021 sont supérieures aux prévisions. Les principaux contribuables, qui opèrent dans le secteur financier et dans l'industrie pharmaceutique, semblent n'avoir pas ou que peu souffert de la crise.



## Évolution des recettes

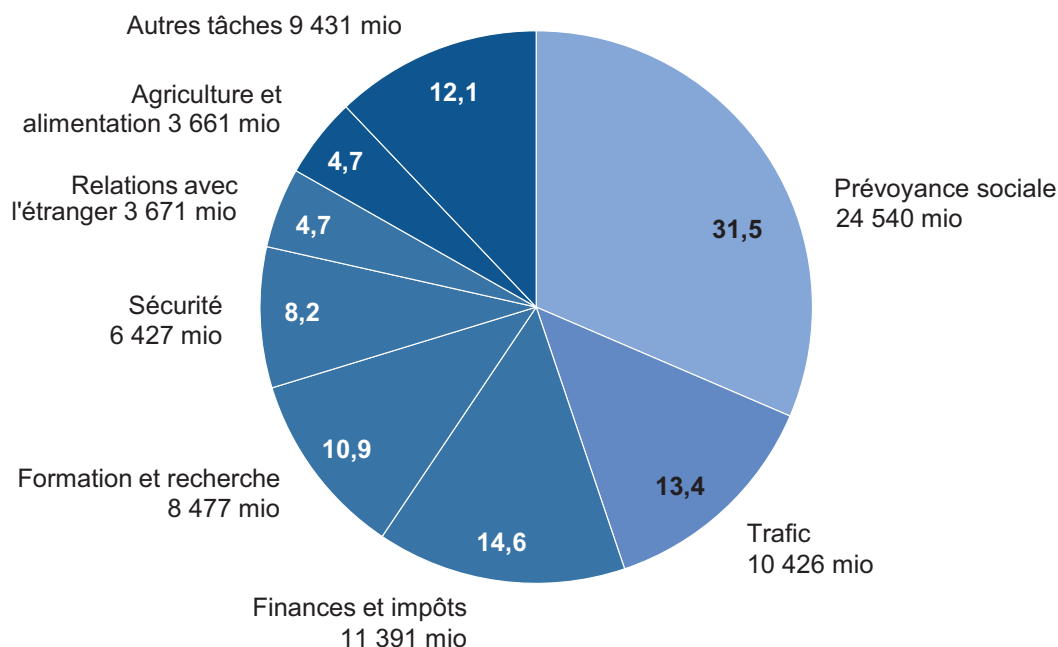
En milliards de francs et en % du PIB



Le budget 2022 prévoit des recettes totales de 78,6 milliards. Sur la base de l'estimation établie pour 2021, les recettes devraient afficher, en 2022, une croissance légèrement inférieure à celle du PIB nominal (+ 3,3 % contre + 3,8 %). Étant donné que les recettes évolueront ces prochaines années à peu près au même rythme que l'économie, la part qu'elles représentent dans le PIB (quote-part) restera stable à partir de 2022 et s'élèvera à 10,3 %.

## Dépenses par groupe de tâches en 2022

Parts en %



### **Prévoyance sociale: 24 540 millions**

La prévoyance sociale sollicite 31,5 % des dépenses totales. Liées par des dispositions légales, les dépenses à ce titre ne peuvent guère être influencées à moyen terme. Elles sont requises, pour moitié, par l'AVS. Les autres postes de dépenses importants sont les contributions de la Confédération à l'assurance-invalidité (AI) et à la réduction individuelle des primes ainsi que le domaine de la migration. L'augmentation des dépenses de prévoyance sociale est conditionnée, en particulier, par l'évolution de la démographie, des prix et des salaires.

### **Finances et impôts: 11 391 millions**

Les dépenses consacrées à ce groupe de tâches représentent 14,6 % des dépenses totales. Liées dans une large mesure, elles ne peuvent être influencées qu'à long terme. À titre d'exemple, les parts des recettes fédérales revenant à des tiers sont fixées dans la Constitution et dépendent directement du niveau des recettes. Les dépenses d'intérêts tiennent à l'endettement et à l'évolution des taux d'intérêt.

### **Trafic: 10 426 millions**

Le trafic absorbe 13,4 % des dépenses totales. Les dépenses concernant ce groupe de tâches sont réparties entre le trafic ferroviaire et les transports publics (64 %), la circulation routière (34 %) et l'aviation (3 %). Financées avant tout par des recettes fiscales affectées, elles sont en grande partie liées. Elles alimentent le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), qui permettent de gérer les dépenses liées à l'exploitation, à l'entretien et à l'aménagement de l'infrastructure de transport.



**Formation et recherche: 8477 millions**

La Confédération affecte quelque 10,9 % de ses dépenses à la formation et à la recherche, qu'elle considère comme un groupe de tâches prioritaire. L'évolution des dépenses qui y sont liées dépend considérablement du message FRI pour les années 2021 à 2024 et des programmes européens de recherche et d'éducation. Le 16 décembre 2020, le Parlement a approuvé le financement de la participation de la Suisse aux mesures de l'Union européenne (UE) dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (paquet Horizon 2021-2027; 6154 millions) et, partant, la pleine association de la Suisse aux programmes de recherche européens. Étant donné que l'UE ne conclut pas d'accords avec des États tiers en 2021, la Suisse accordera en 2022 un financement par projet aux demandes des chercheurs suisses validées par l'UE.

**Sécurité: 6427 millions**

La sécurité absorbe 8,2 % des dépenses totales. Plus de 80 % des dépenses consacrées à ce groupe de tâches sont requises pour la défense nationale militaire et gérées au moyen du plafond des dépenses de l'armée pour les années 2021 à 2024, lequel a été sollicité par la voie du message sur l'armée 2020. Ce groupe comprend les tâches «Défense nationale militaire», «Protection de la population et service civil», «Police, exécution des peines et service de renseignement» et «Contrôles à la frontière».

**Agriculture et alimentation: 3661 millions**

La Confédération alloue environ 4,7 % de ses dépenses à l'agriculture et à l'alimentation. Les dépenses en la matière sont gérées, en majeure partie, sur la base de trois plafonds des dépenses. Aux fins de l'exécution de la politique agricole 2022-2025, le Parlement a fixé ces plafonds comme suit: 11,2 milliards pour les paiements directs, 2,2 milliards pour la production et les ventes, et 0,6 milliard pour l'amélioration des bases de production.

**Relations avec l'étranger: 3671 millions**

Les dépenses concernant les relations avec l'étranger représentent 4,7 % des dépenses totales. Plus des trois quarts relèvent de la coopération au développement. Le solde concerne principalement les relations politiques, notamment les représentations diplomatiques et consulaires de la Suisse ainsi que les contributions aux organisations internationales.

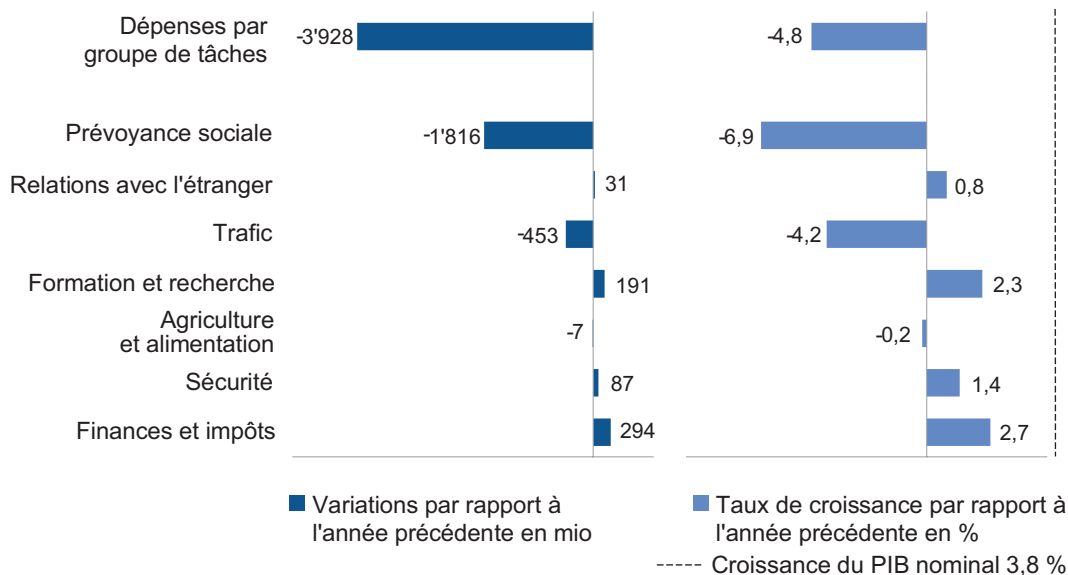
**Autres groupes de tâches: 9431 millions**

Les dépenses destinées aux cinq autres groupes de tâches (conditions institutionnelles et financières, culture et loisirs, santé, environnement et aménagement du territoire, économie) représentent 12,1 % des dépenses de la Confédération.



## Évolution de certaines dépenses par groupe de tâches en 2022

En millions de francs et en %



### Dépenses par groupe de tâches

Les dépenses budgétées pour 2022 s'élèvent à 78 milliards et sont ainsi inférieures de 4,8 % aux prévisions budgétaires de 2021. Leur baisse tient à la nette diminution des dépenses nécessaires à la lutte contre la pandémie de COVID-19. À cette fin, le budget 2022 prévoit encore un montant de 1,2 milliard (dont 0,6 milliard pour l'achat de vaccins et 0,4 milliard pour la couverture des pertes liées aux cautionnements solidaires de crédits COVID-19). Abstraction faite des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, les dépenses augmentent de 1,5 milliard (+ 2,1 %). Elles croissent ainsi un peu moins que l'économie (PIB nominal: + 3,8 %) et les recettes (+ 3,3 %). À l'exception du domaine de l'agriculture, qui affiche une stagnation, la hausse des dépenses concerne tous les groupes de tâches.

### Prévoyance sociale

Les dépenses relatives à la prévoyance sociale fléchissent de 6,9 % en 2022 (- 1816 millions). Les dépenses autres que celles qui ont trait à la pandémie de COVID-19 augmentent en revanche de 1,6 %. Alors que les prestations de la Confédération en faveur de l'AVS (+ 309 millions), de l'AI (+ 106 millions) et des prestations complémentaires (+ 64 millions) progressent, les dépenses destinées au domaine de la migration diminuent de 107 millions, compte tenu du faible nombre de demandes d'asile à nouveau attendu. Jusqu'en 2025, les dépenses relatives à la prévoyance sociale s'accroîtront en moyenne de 3,3 % par an en raison, notamment, de la réforme de l'AVS, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2023.

### Relations avec l'étranger

Les dépenses concernant les relations avec l'étranger progressent de 0,8 % (+ 31 millions). La hausse des ressources allouées à la coopération multilatérale au développement est contrebalancée par le recul des dépenses en matière de relations politiques (diminution des prêts destinés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales).



### **Trafic**

Les dépenses relatives au trafic reculent de 4,2 % (- 453 millions). Abstraction faite de celles qui ont trait à la pandémie de COVID-19, les dépenses inscrites au budget 2022 pour ce groupe de tâches affichent une hausse sensible de 2,1 %. Celle-ci concerne presque exclusivement les dépenses liées aux transports publics, en particulier à l'infrastructure ferroviaire (+ 248 millions). À l'inverse, les dépenses en faveur de la circulation routière régressent (- 46 millions), car l'apport au FORTA diminue par suite de la baisse des recettes (notamment de l'impôt sur les huiles minérales).

### **Formation et recherche**

Les dépenses budgétées au titre de la formation et de la recherche sont en hausse de 2,3 % (+ 191 millions). La cause principale de leur accroissement est l'augmentation des contributions de la Confédération au domaine des EPF, au Fonds national suisse de la recherche scientifique et aux programmes de recherche européens. Par ailleurs, des fonds sont budgétés pour l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (contre-projet à l'initiative sur les soins infirmiers). Les contributions de la Confédération au domaine des EPF et aux programmes de recherche européens (Horizon Europe) constituent les postes de dépenses les plus importants de ce groupe de tâches. L'UE ayant décidé de ne pas conclure d'accords avec des États tiers en 2021, la Suisse est considérée, jusqu'à nouvel avis, comme un État tiers non associé. C'est pourquoi la Confédération octroiera, en 2022, un financement par projet aux demandes des chercheurs suisses validées par l'UE.

### **Agriculture et alimentation**

Les dépenses en faveur de l'agriculture et de l'alimentation ne varient guère par rapport à l'exercice précédent (- 7 millions, soit - 0,2 %). Si davantage de fonds sont prévus pour les améliorations structurelles et l'économie laitière, les dépenses reculent au titre des allocations familiales dans l'agriculture. En outre, aucune dépense n'est budgétée pour les mesures de soutien en faveur de la production de sucre, puisque celles-ci expirent en 2021.

### **Sécurité**

Les dépenses de sécurité progressent de 1,4 % (+ 87 millions), notamment dans le domaine de la défense nationale militaire (+ 68 millions). La hausse la plus sensible concerne les dépenses de personnel affecté au développement de l'armée et à la promotion de la paix, ainsi que les dépenses dues à divers projets informatiques. De plus, les dépenses budgétées au titre de la protection de la population et du service civil sont en hausse de 10,9 % (+ 19 millions). Leur progression tient presque entièrement à la mise en place du système national d'échange de données sécurisé. Les dépenses en faveur de la police, de l'exécution des peines et du service de renseignement (+ 0,4 %) ainsi que des contrôles à la frontière (- 0,3 %) restent stables.

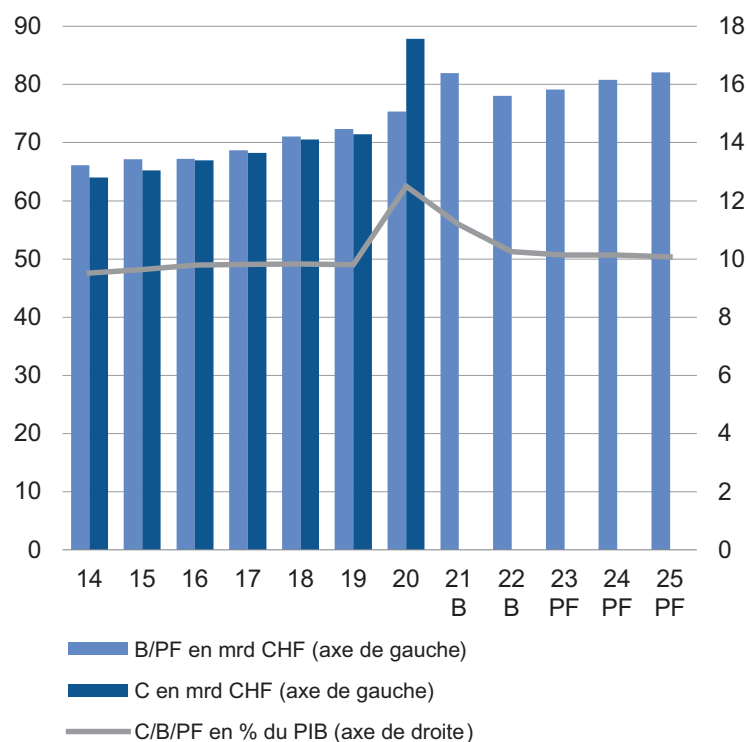
### **Finances et impôts**

Les dépenses en matière de finances et d'impôts croissent de 2,7 % (+ 294 millions). Les parts des recettes de la Confédération revenant à des tiers augmentent de 122 millions, en raison de la progression du produit de l'impôt fédéral direct (part des cantons + 408 millions). Toutefois, cette hausse est atténuée par le recul des parts cantonales aux recettes de l'impôt anticipé (- 84 millions), et par le fait que les dépenses liées au remboursement de la TVA sur les redevances de réception de radio et de télévision n'apparaissent plus dans le budget 2022, alors qu'elles se montaient à 186 millions en 2021 en raison d'un effet spécial. Les dépenses d'intérêts de la Confédération progressent de 43 millions, car le volume d'émissions est plus faible qu'en 2021 et les taux d'intérêt négatifs génèrent ainsi moins de revenus. En outre, les dépenses en faveur de la péréquation financière sont supérieures de 131 millions au montant inscrit au budget 2021. Leur augmentation s'explique notamment par les paiements au titre des mesures d'atténuation temporaires prévues pour amortir les conséquences financières de la réforme de 2020.



## Évolution des dépenses

En milliards de francs et en % du PIB

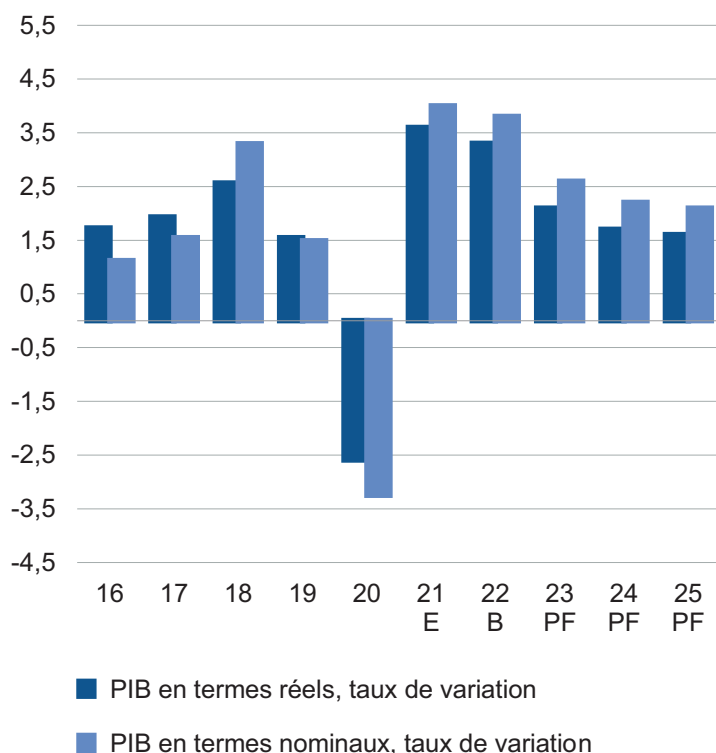


En 2020, les dépenses élevées en faveur de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et le recul simultané du PIB se sont traduits par une hausse de la quote-part des dépenses à 12,5 %. Un retour à la normale est attendu pour 2022. Les dépenses diminuent de 4,8 % par rapport au montant budgété pour 2021, tandis que l'économie se remet progressivement de la crise, affichant un taux de croissance nominale de 3,8 %. La quote-part des dépenses (en % du PIB) devrait, par conséquent, être ramenée à 10,3 % en 2022. Au cours des années suivantes, elles continuera à fléchir, se situant aux alentours de 10,1 %, et à se rapprocher de son niveau d'avant la crise (9,8 % en 2019).



## Évolution du PIB

Variations du PIB réel et du PIB nominal (en %, corrigé de l'influence des grands événements sportifs)



Sources:

2016-2020: Secrétariat d'État à l'économie

2021-2022: estimation du 15 juin 2021 du groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles

2023-2025: prévisions fondées sur le message du 26 août 2021 concernant le budget 2022 avec PITF 2023-2025

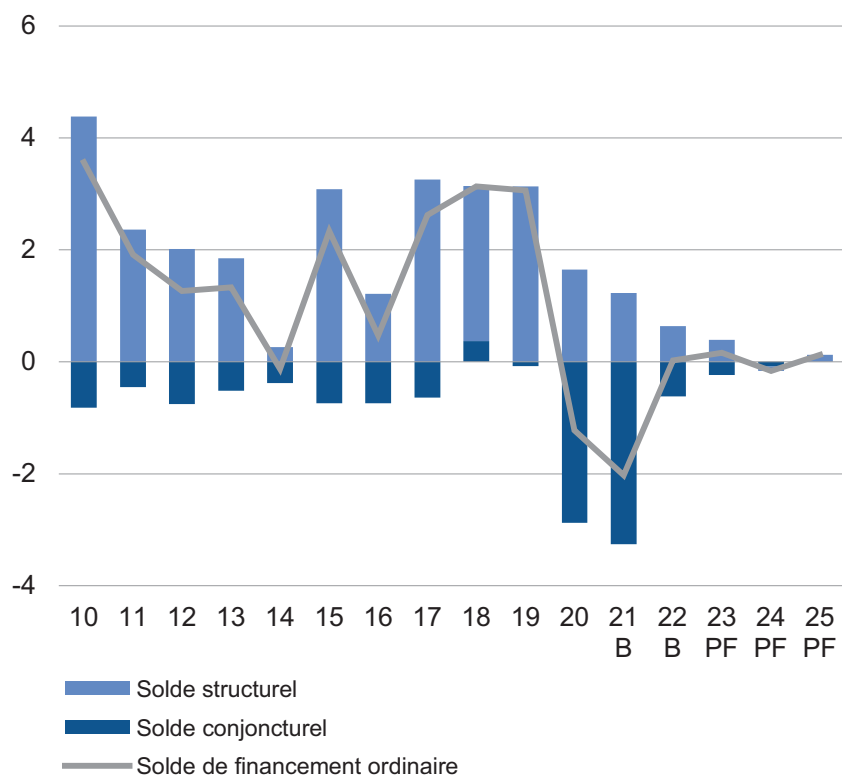
La pandémie de COVID-19 et les mesures prises afin de l'endiguer ont fortement affecté l'économie suisse en 2020 et au début de 2021. Les assouplissements du printemps 2021 ont toutefois favorisé le redémarrage de l'économie nationale. L'industrie manufacturière a ainsi pu de nouveau augmenter sa production et bénéficie de la hausse de la demande à l'étranger. La reprise conjoncturelle devrait progressivement gagner en assise et profiter ainsi aux secteurs gravement atteints tels que la restauration et le domaine de l'événementiel.

Au cours du second semestre 2021, le PIB devrait connaître une croissance clairement supérieure à son niveau d'avant la crise, sans pour autant atteindre le taux de croissance prévu avant la crise. Une croissance supérieure à la moyenne est également escomptée pour 2022, stimulée avant tout par la demande étrangère, dont le tourisme devrait aussi tirer profit.

Selon ces prévisions, le PIB réel corrigé de l'influence des grands événements sportifs progressera de 3,6 % en 2021 et de 3,3 % en 2022. À la faveur de la reprise économique, les entreprises devraient accroître leurs investissements et engager davantage de personnel. Le régime spécial de réduction de l'horaire de travail sera ainsi progressivement supprimé et le chômage sera en baisse (2021: 3,1 %; 2022: 2,8 %). Un renchérissement positif est de nouveau escompté (2021: 0,4 %; 2022: 0,5 %). Compte tenu du renchérissement, la croissance du PIB nominal devrait être de 4,0 % en 2021, avant de passer à 3,8 % en 2022.

## Les finances fédérales sous l'angle du frein à l'endettement

En milliards de francs



Malgré un taux de croissance élevé, l'économie suisse ne devrait pas être en mesure d'atteindre son niveau de production potentiel en 2022. Le fort repli économique causé par la crise du coronavirus en 2020 maintient le PIB à un niveau légèrement inférieur à la croissance tendancielle à long terme en 2022 et au cours des années suivantes.

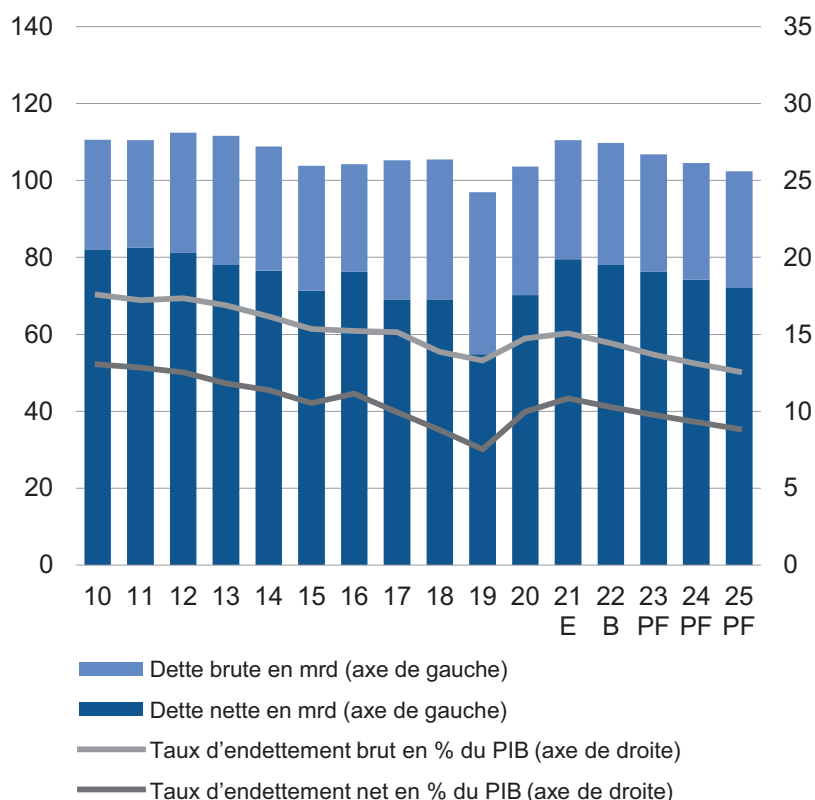
Le budget 2022 prévoit un résultat équilibré au compte de financement ordinaire. Or le frein à l'endettement autorise un déficit conjoncturel de 0,6 milliard. Il subsiste, par conséquent, une marge de manœuvre structurelle, qui est utilisée, comme les années précédentes, pour compenser le découvert du compte d'amortissement. Le compte d'amortissement est l'instrument du frein à l'endettement permettant d'assurer un contrôle statistique des dépenses et des recettes extraordinaires. En raison des dépenses extraordinaires requises pour endiguer la pandémie de COVID-19, le solde du compte d'amortissement est devenu négatif à la fin de 2020 (- 9,8 milliards). Selon les estimations actuelles, ce découvert devrait continuer de se creuser jusqu'en 2022 pour atteindre 25 milliards. Le Conseil fédéral entend en compenser une partie en inscrivant sous les recettes extraordinaires le montant supplémentaire de 1,3 milliard au plus que la BNS verse à partir de 2021 au titre de la distribution de ses bénéfices.

Le budget ordinaire restera à peu près équilibré au cours des années 2023 à 2025 du plan financier, avec un déficit conjoncturel autorisé en diminution. Selon les prévisions actuelles, le budget 2024 devrait de justesse rester en deçà des exigences du frein à l'endettement. Le déficit structurel attendu devrait toutefois être faible (- 85 millions).



## Dette et taux d'endettement

En milliards de francs et en % du PIB



Les mesures prises par la Confédération pour endiguer la pandémie de COVID-19 entraînent une nouvelle hausse de la dette en 2021. Selon les estimations actuelles, la dette brute augmentera de 6,9 milliards pour atteindre 110,5 milliards. Les besoins de financement liés aux mesures de lutte contre la pandémie sont couverts, avant tout, au moyen d'emprunts (+ 6,8 milliards). La dette nette s'accroît d'un montant de 9,3 milliards du fait des nouveaux emprunts (+ 6,9 milliards) et de la diminution du patrimoine financier (- 2,4 milliards). Les liquidités, notamment, continueront d'être réduites.

L'excédent de financement escompté au budget 2022 permet de réduire la dette brute de 0,6 milliard. Alors qu'elle continue d'émettre davantage d'emprunts qu'elle n'en rembourse, la Confédération diminue principalement le volume de ses créances comptables à court terme. Un recul de la dette nette pour un montant de 1,6 milliard est toutefois prévu.

Grâce aux excédents de financement attendus, la diminution tendancielle de la dette devrait se poursuivre au cours des années 2023 à 2025 du plan financier.